



Compte administratif 2022

Note de présentation brève et synthétique

Commune d'Eulmont

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis de d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après adoption par le conseil municipal des délibération auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions du présent article.

Compte administratif 2022

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif fait apparaître un résultat global de 463 280,99 € se décomposant comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement - Résultat reporté 2021		393 879,50 €
Fonctionnement - Opérations réelles 2022	656 612,73 €	781 125,31 €
Fonctionnement - Résultat excédentaire 2022		518 392,08 €
Investissement - Résultat reporté 2021		42 234,48 €
Investissement - Opérations réelles 2022	236 651,93 €	139 306,36 €
Investissement - Résultat déficitaire 2022	55 111,09 €	
Ensemble - Résultats reportés 2021		436 113,98 €
Ensemble - Opérations réelles 2022	893 264,66 €	920 431,67 €
Ensemble - Total	893 264,66 €	1 356 545,65 €
Ensemble - Résultat excédentaire de clôture au 31/12/2022		463 280,99 €

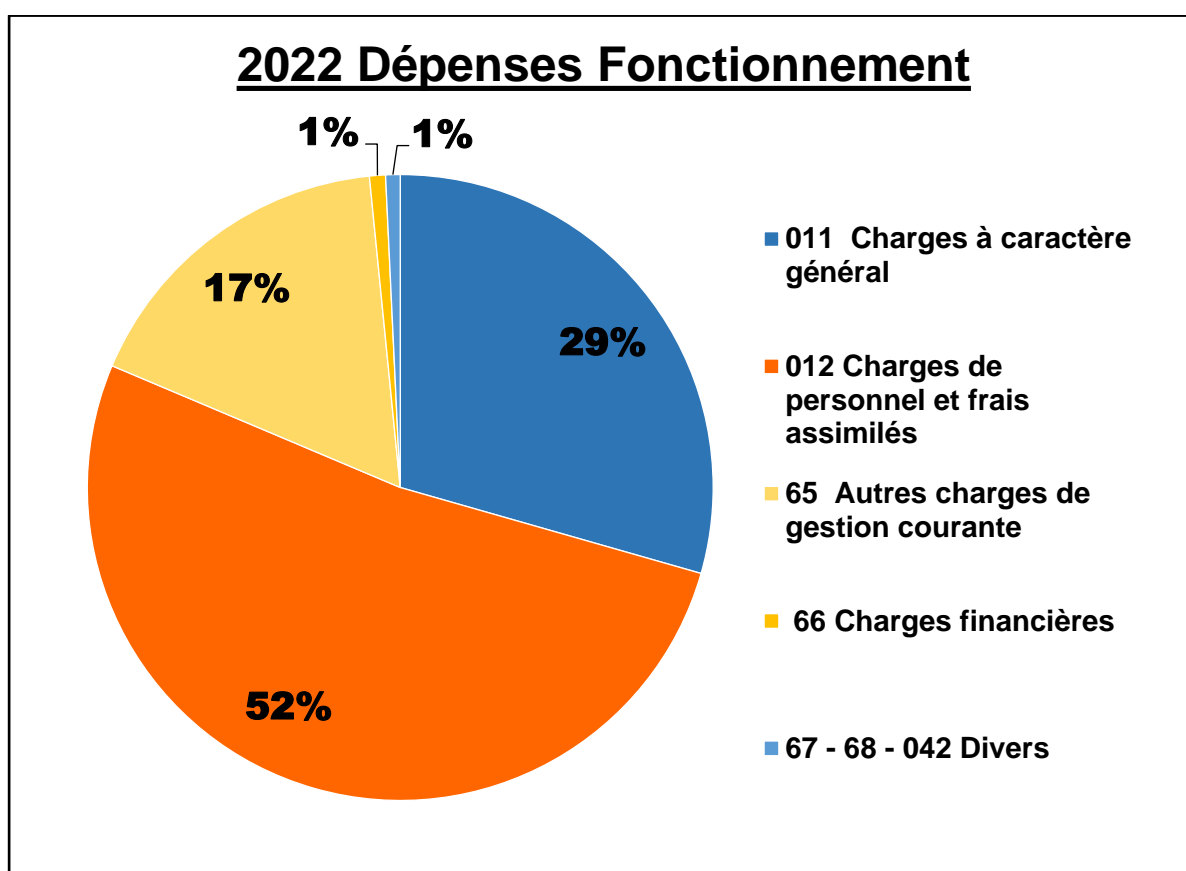
Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de l'ensemble des services municipaux.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2022 s'élèvent à 656 612,73 euros.

Dépenses de fonctionnement			
Chapitres	Libellés	BP 2022	Réalisés 2022
011	Charges à caractère général	291 270,00 €	193 243,79 €
012	Charges de personnel	414 750,00 €	340 965,95 €
65	Autres charges de gestion courante	133 950,00 €	112 068,87 €
66	Charges financières	7 300,00 €	5 409,69 €
67	Charges exceptionnelles	4 540,12 €	1 947,63 €
68	Dotations aux provisions	10 000,00 €	1 185,80 €
022	Dépenses imprévues	40 000,00 €	- €
042	Opération d'ordre de transfert entre secti	1 016,00 €	1 791,00 €
023	Virement à la section d'investissement	219 573,38 €	- €
	Total dépenses	1 122 399,50 €	656 612,73 €



Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, fourniture et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payés par la commune, primes d'assurance, fournitures scolaires, frais liés au périscolaire, etc.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisses de retraite, médecine du travail, assurance des risques statutaires).

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus de la commune et leur formation, les subventions de fonctionnement aux associations et au CCAS de la commune, la cotisation au service incendie du SDIS.

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

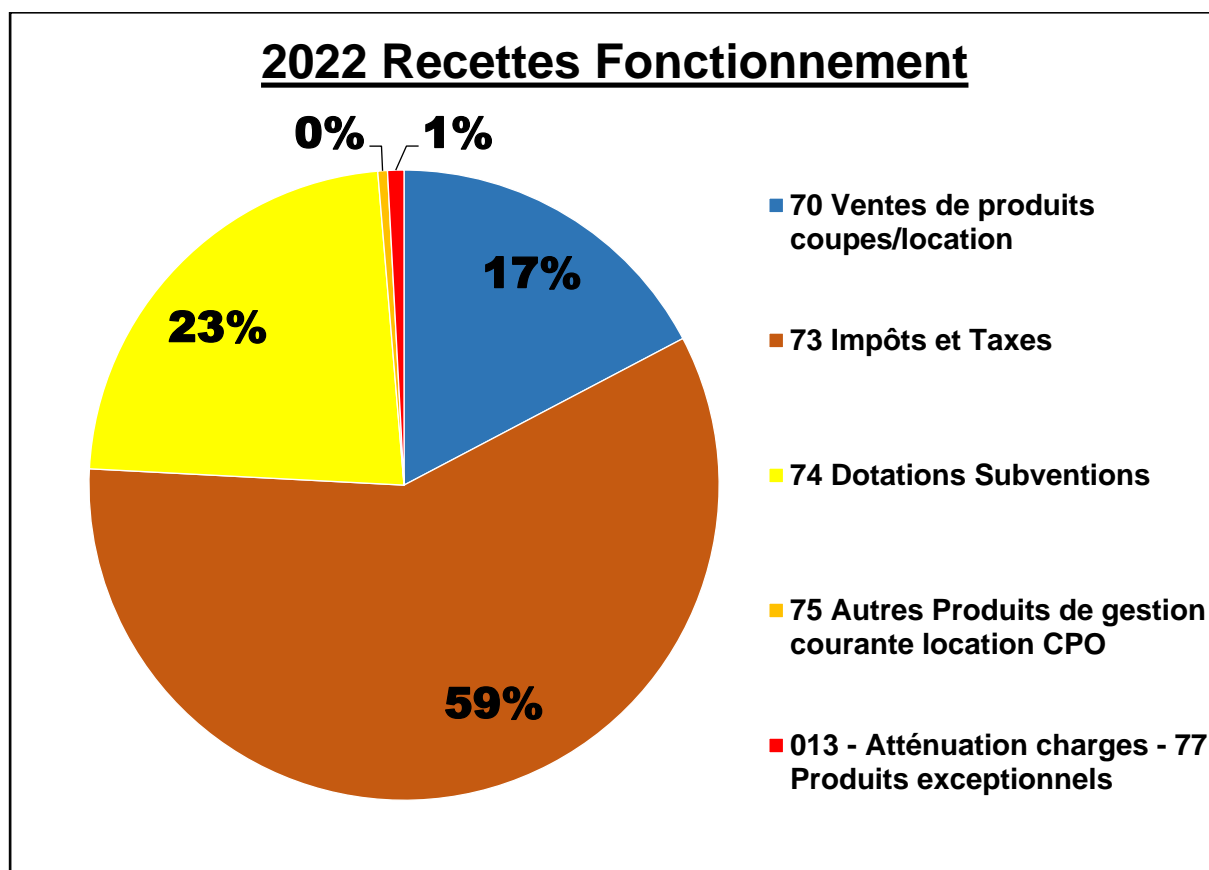
Chapitre 67 : Ce chapitre comprend les bons de rentrée scolaire, les livres offerts aux enfants de CM2 et les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 : Ce chapitre comprend les dotations aux amortissements : l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisation.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2022 s'élèvent à 781 125,31 euros.

Recettes de fonctionnement			
Chapitres	Libellés	BP 2022	Réalisés 2022
013	Atténuation de charges	5 000,00 €	2 779,73 €
70	Produits des services	122 010,00 €	135 114,07 €
73	Impôts et taxes	450 000,00 €	457 183,69 €
74	Dotations et participations	148 800,00 €	178 420,29 €
75	Autres produits de gestion courante	2 510,00 €	3 862,34 €
76	Produits financiers	- €	1,10 €
77	Produits exceptionnels	200,00 €	3 764,09 €
002	Résultat d'exploitation reporté	393 879,50 €	- €
	Total recettes	1 122 399,50 €	781 125,31 €



Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accident de travail.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les produits de services (coupes de bois, affouages, concessions dans le cimetière, redevances d'occupation du domaine public, service périscolaire).

Chapitre 73 : Ce chapitre représente 59 % des recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (379 466€). Les autres recettes de ce chapitre sont l'attribution de compensation (36 882.28€) la taxe sur la consommation finale d'électricité (13 489.41€) et la taxe additionnelle aux droits de mutation (27 285€).

Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

Chapitre 75 : Il concerne les revenus liés aux locations du centre polyvalent mais également les baux ruraux de la commune.

Chapitres 76 et 77 : Ces chapitres concernent les produits financiers, les mandats annulés sur les exercices antérieurs, ainsi que les produits exceptionnels.

Le chapitre 042 : Il concerne les opérations d'ordre budgétaires (002 - excédent de fonctionnement reporté).

Section d'investissement

La section d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux.
- En recettes, deux types de recettes coexistent :
 - o Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)
 - o Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Dépenses d'investissement

16 Emprunts et dettes assimilées	21 281,47 €
1641 - Emprunts en cours	18 568,44 €
16818 - Emprunt CAF	446,00 €
168751 - Reversement emprunt communauté de communes	2 267,03 €

21 Immobilisations corporelles	21 949,03 €
Extension réseau électrique chemin du Val	3 327,12 €
Deux poteaux incendie chemin du Val et route de Nomeny	5 640,00 €
Baie informatique mairie	1 392,00 €
Bureau direction périscolaire	268,00 €
Rideaux maternelle et salle de sieste	4 242,00 €
Vélos et matériel de motricité école	1 516,00 €
Débroussailleuse services techniques	2 879,10 €
Matériel de sport école	968.81 €
Remorque services techniques	1 716 €
23 Immobilisations en cours	193 421,43 €
Aménagement verger communal	4 674.63 €
Equipements de sécurité : barres d'appui fenêtres mairie + main courante église	5 284.55 €
Aménagement voirie fontaine rue de la vierge	22 879,65 €
Travaux rue du château	20 403,20 €
Travaux chemin de Saint Nicolas	33 218,00 €
Travaux allée des vieux jardins	106 961,40 €
Total des dépenses d'investissement 2022	236 651,93 €

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement en 2022 s'élèvent à 139 306.36 € et se décomposent de la manière suivante :

- 1 791 € d'opération d'ordre dans le cadre de la vente de terrains communaux
- 7 293.96 € de FCTVA
- 26 775.88 € de taxe d'aménagement
- 103 445.52 € d'excédent de fonctionnement capitalisés